

Module n°1 : La fixation des objectifs / indicateurs et les critères d'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent

Contexte

La loi 2019-828, du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique », prévoit notamment, dans son article 27, la suppression de la notation des agents à compter du 1er janvier 2021 et la mise en oeuvre généralisée de l'entretien professionnel annuel. Cette évolution réglementaire va impacter considérablement la gestion de l'évaluation et ses différents impacts sur la gestion RH et des carrières des agents.

Objectifs

- Identifier des objectifs individuels et collectifs ;
- Savoir mettre en oeuvre les techniques de fixation et de négociation ;
- Définir les indicateurs associés ;
- Évaluer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Renseignements complémentaires

Lieu de formation: Besançon

Programme

Analyser les pratiques professionnelles

- Rappel sur les enjeux / le côté de l'encadrant, le côté du collaborateur
- L'intégration du dispositif dans le management des ressources humaines
- La responsabilité de l'encadrant dans le développement des compétences de son équipe Fixer des objectifs et se préparer à les négocier :
- Les questions à se poser en préalable : des objectifs difficiles à atteindre
- Définir ce qu'est le projet professionnel, objectif SMARTER
- Responsabiliser l'évaluateur en clarifiant les attentes de la hiérarchie et favoriser son développement individuel
- Susciter l'adhésion et l'implication de l'agent

- Choisir, pour l'évaluateur, une stratégie adaptée à chaque agent Déterminer les indicateurs et les critères d'appréciation
- Anticiper le déroulement et savoir réagir en toutes circonstances
- Les questions à se poser en préalable
- Objectiver et rendre mesurable un objectif en lui attribuant un indicateur
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour susciter la prise d'initiative de l'agent
- Identifier les critères de résultats pour permettre d'apprécier l'atteinte des objectifs
- Déterminer ce qu'est une appréciation, ses limites, et ce qu'une appréciation n'est pas
- Adapter les critères selon les métiers et les faire valider
- Niveau d'implication de l'agent
- Prise d'initiative, Respect des consignes
- Les relations dans l'équipe, avec la hiérarchie, avec les patients, avec le public Modalités pédagogiques ■ Tests de positionnement, quiz ■ Réflexion et travaux de groupe ■ Cas pratique, situations professionnelles reconstituées, jeux de rôles ■ Apports théoriques, schémas, articles

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel, Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus

Exercice

2022

Nature

AFR

Organisé par

EMS (Europe Management Santé)

Durée

3 heures